

# La réforme des retraites va faire des femmes du ministère du travail des grandes perdantes

**Les femmes du ministère du travail ne veulent pas et ne peuvent pas travailler jusqu'à 64 ans.**

Avec la réforme du gouvernement les femmes du ministère du travail n'auront plus la possibilité de partir à la retraite avant 64 ans.

Or **travailler jusqu'à cet âge sera physiquement et mentalement très difficile** : notre charge de travail augmente, nos moyens pour travailler correctement baissent année après année.

Les femmes subissent toujours la double journée : au travail et dans la famille.

Or à partir de 50 ans elles sont, plus souvent que les hommes, sollicitées pour prendre en charge leurs proches âgé·es (62% des aidant·es sont des femmes).

Cette réforme, en les faisant travailler plus longtemps, dessert les femmes et leur retire leur droit au repos.

**La réforme du gouvernement ne répond pas à notre problème principal : les inégalités de salaire et de retraite.**

**Nos pensions sont inférieures à celles des hommes.** En 2018 les pensions moyennes des femmes de la fonction publique d'Etat étaient de 1955 euros, celles des hommes étaient de 2307 euros (DGAFP, 2018).

## Pourquoi ?

**Parce que nos salaires sont trop faibles** : dans la fonction publique d'Etat, il y avait 22,5% d'écart de salaire entre homme et femmes en 2010.

Dans nos services il y a également des inégalités de rémunération entre les femmes et les hommes. Le ministère du travail refuse pourtant toujours de publier des données exhaustives en la matière malgré ses obligations et nos relances.

**Parce que de nombreuses femmes se mettent à temps partiel pour prendre en charge leurs familles** : au ministère du travail 9 personnes sur 10 à temps partiel sont des femmes. Cela entraîne un retard conséquent dans l'acquisition des droits à retraite. Dans la Fonction publique, il est nécessaire de surcotiser pour acquérir ses trimestres en cas de temps partiel sur autorisation (au-delà des 3 ans de l'enfant). Mais beaucoup de femmes y renoncent car cette surcotisation, en plus d'être limitée dans le temps, est très coûteuse.



**Avec la réforme, les femmes du ministère du travail vont travailler plus pour gagner moins.**

**62 ans et demi**

C'est l'âge moyen de départ à la retraite des femmes au ministère du travail.

Les femmes catégorie C et B, qui ont généralement commencé à travailler tôt, restent jusqu'à 62 ans et 4 mois.

Les femmes travaillent généralement plus longtemps pour augmenter leur niveau de pension (surcote). Avec le report de l'âge légal à 64 ans **elles perdront le bénéfice de la surcote**. Pour celles qui ont eu des enfants, **elles vont perdre le bénéfice des trimestres pour enfants** qui leur permet aujourd'hui de partir plus tôt à la retraite sans subir de décote.

**Le report de l'âge de la retraite va précariser les femmes du ministère du travail.**

**28% des hommes**      **37% des femmes**

né·es en 1950 n'étaient plus en emploi à l'âge de prendre leur retraite.

Ces personnes étaient au chômage, en invalidité ou en arrêt maladie.

Dans notre ministère certain·es de nos collègues tombent malades en fin de carrière ce qui ampute leur rémunération et les pousse dans la précarité.

Parmi les femmes de plus de 50 ans qui ont saisi la commission d'aide financière du ministère (ex. CASEP) en 2021, 100% étaient de catégorie C et 70% avaient des problèmes financiers liés à leur état de santé (congé longue maladie, congé longue durée ou invalidité).

La réforme va conduire à allonger les périodes de précarité subies par les femmes avant la retraite !

**Le gouvernement prétend que la réforme contient des avancées qui pourraient bénéficier aux femmes. Il n'en est rien.**

Les "1200€ minimum de pension pour tou·tes" vendus par le gouvernement sont un mensonge. Cette disposition ne concerne que les carrières complètes ce qui exclut de fait la grande majorité des femmes. Elle existe d'ailleurs dans la loi depuis 2003 et n'a pas fait disparaître les inégalités.

La retraite progressive (à temps partiel) 2 ans avant la retraite serait étendue aux fonctionnaires. Mais c'est une gageure dans notre ministère. Aujourd'hui les temps partiel ne donnent lieu ni à une modification de la charge de travail ni au recrutement d'agent·es supplémentaires pour prendre en charge les missions.

**Nous pouvons gagner contre cette réforme injuste et injustifiée !**

**Rendez-vous dans la mobilisation, nos syndicats sont là pour vous renseigner !**

